

Ecrit par le 12 décembre 2024

# COMMUNE DE PEYPIN D'AIGUES



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



Ecrit par le 12 décembre 2024

## **COMMUNE DE PEYPIN D'AIGUES**

### **Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération en date du 04/12/2023, le conseil municipal de Peypin d'Aigues a décidé de lancer une modification de son PLU.

Cette délibération sera affichée pendant 1 mois en Mairie.

---

# **VILLE D'ORANGE**



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



**AVIS DE PUBLICITE  
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Ecrit par le 12 décembre 2024

**POUR L'EXPLOITATION D'UN LOCAL DE RESTAURATION  
DANS LE PERIMETRE DU THEÂTRE ANTIQUE  
(Site touristique classé)**

**Convention d'occupation du domaine public**

**Activités :** restauration et consommation sur place.

**Période d'ouverture pour l'année 2024 :** ouverture toute l'année

**Période d'ouverture pour les années 2025 et 2026 :** ouverture toute l'année

**Les professionnels intéressés peuvent retirer le dossier de candidature :**

- soit sur le site de la ville, <https://www.ville-orange.fr> - Rubrique :

Votre mairie> Appel à candidature> Local restauration,

- soit sur demande adressée par courriel à [foncier@ccpro.fr](mailto:foncier@ccpro.fr)

**La date limite de remise des candidatures est fixée au :**

11 décembre 2023 à 11h00.

Renseignements complémentaires :

Service foncier - 04.90.51.41.83 - [foncier@ccpro.fr](mailto:foncier@ccpro.fr)

3955557

Publié le 10/11/2023

---

## COMMUNE DE LACOSTE



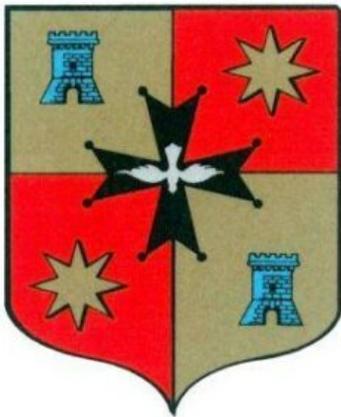
Attestation de parution sur [echodumardi.com](http://echodumardi.com)

Écrit par le 12 décembre 2024

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** **Aliénation partielle d'un chemin rural**

Par arrêté en date du 09 Octobre 2023, M. le Maire de la commune de Lacoste a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle d'un chemin rural.

Par ce même arrêté, M. le Maire a désigné Mme MAIRE Nathalie, sise 3 Place Félix Autard- OPPEDE (Vaucluse), en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Lacoste du Vendredi 3 Novembre au Vendredi 8 décembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie :

- Vendredi 3 Novembre 2023 inclus de 14 heures à 17 heures,
- Vendredi 8 Décembre 2023 inclus de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mme le commissaire-enquêteur.

À l'expiration du temps d'enquête, et dans un délai d'un mois maximum, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire son rapport et ses conclusions motivées qui seront consultables en mairie.

Écrit par le 12 décembre 2024

Fait à Lacoste, le 10 Octobre 2023

Le Maire, Mathias HAUPTMANN

3955556

Publié le 08/11/2023

---

## COMMUNE D'OPPEDE



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**

**COMMUNE D'OPPEDE**

Écrit par le 12 décembre 2024

## **Approbation de la modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme**

Par délibération N°**36-23** du **29/09/2023**, le Conseil Municipal d'Oppède a approuvé la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du **17/10/2023**

Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU approuvé est tenu à disposition du public à la mairie d'Oppède aux jours et heures habituels d'ouverture.

3955540

Publié le 17/10/2023

---

# **COMMUNE D'OPPEDE**



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**

Ecrit par le 12 décembre 2024

## COMMUNE D'OPPEDE

### Approbation du Règlement Local de Publicité

Par délibération N° 16-23 du 14/04/2023, le Conseil Municipal d'Oppède a approuvé la révision du Règlement Local de Publicité (RLP). Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 17/10/2023

Le dossier de révision du Règlement Local de Publicité approuvé est tenu à disposition du public à la mairie d'Oppède aux jours et heures habituels d'ouverture.

3955541

Publié le 17/10/2023

---

# DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



Écrit par le 12 décembre 2024



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



**LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE COMMUNIQUE**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE**

**Il sera procédé sur la période du mardi 07 novembre au vendredi 08 décembre 2023 inclus à une concertation publique relative à la :**

**SÉCURISATION DE LA RD975 ENTRE ORANGE ET CAMARET-SUR-AIGUES**

Durant cette période :

- Une exposition publique de présentation du projet (dossier et panneaux) sera accessible aux horaires d'ouverture au public :

- à l'Hôtel de Ville, 80 Cours du Midi - commune de Camaret-sur-Aigues



Écrit par le 12 décembre 2024

- en salle « Testut » des Services Techniques d'Orange, 32 rue Henri Noguères - commune d'Orange
- Les documents de la concertation seront également disponibles sur le site internet du Département de Vaucluse <https://www.vaucluse.fr/>
- Des permanences d'information seront assurées par les représentants du Département de Vaucluse à l'Hôtel de Ville, 80 Cours du Midi - commune de Camaret-sur-Aigues :
  - le mercredi 15 novembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00,
  - le vendredi 08 décembre 2023 de 13 h 00 à 16 h 00.
- Toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit, au choix :
  - sur le registre mis à disposition sur chacun des lieux d'exposition publique,
  - par courrier électronique à [concertation.securisation.RD975@vaucluse.fr](mailto:concertation.securisation.RD975@vaucluse.fr)
  - par voie postale à l'adresse suivante :

Département de Vaucluse

Concertation publique opération « RD 975 Orange - Camaret »

Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 9.

A l'expiration de la période, le Conseil départemental de Vaucluse dressera par délibération un bilan de la concertation qui sera communiqué aux partenaires de l'aménagement et mis à disposition du public sur son site internet.

Les modalités de concertation sont susceptibles d'évoluer afin de se conformer aux dernières directives sanitaires. Le cas échéant, elles seront actualisées sur le site internet du Département de Vaucluse.

3955543

Publié le 16/10/2023

Ecrit par le 12 décembre 2024

# VILLE D'ORANGE



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



**Commune d'Orange**

## **Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU**

Par délibération en date du 19/09/23, le Conseil municipal a approuvé la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 10/10/23.

Écrit par le 12 décembre 2024

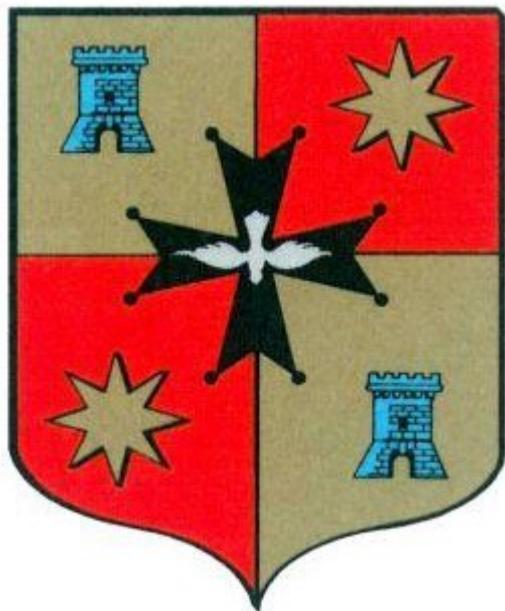
Le dossier de la déclaration de projet approuvée est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

3955542

Publié le 13/10/2023

---

## COMMUNE DE LACOSTE



Ecrit par le 12 décembre 2024

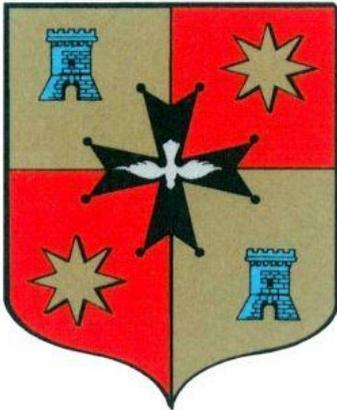


**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Aliénation partielle d'un chemin rural**

Par arrêté en date du 09 Octobre 2023, M. le Maire de la commune de Lacoste a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle d'un chemin rural.

Par ce même arrêté, M. le Maire a désigné Mme MAIRE Nathalie, sise 3 Place Félix Autard- OPPEDE

Ecrit par le 12 décembre 2024

(Vaucluse), en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Lacoste du Vendredi 3 Novembre au Vendredi 8 décembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie :

- Vendredi 3 Novembre 2023 inclus de 14 heures à 17 heures,
- Vendredi 8 Décembre 2023 inclus de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mme le commissaire-enquêteur.

À l'expiration du temps d'enquête, et dans un délai d'un mois maximum, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire son rapport et ses conclusions motivées qui seront consultables en mairie.

Fait à Lacoste, le 10 Octobre 2023

Le Maire, Mathias HAUPTMANN

3955537

Publié le 11/10/2023

Ecrit par le 12 décembre 2024

# COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



**Commune de CABRIERES D'AVIGNON**

Ecrit par le 12 décembre 2024

## AVIS AU PUBLIC

### **Bilan de la mise à disposition au public du dossier et approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU**

Par délibération n°2023-053 en date du 27 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet est : **rectifier une erreur matérielle.**

En effet, le plan de zonage figurant dans le dossier d'approbation de la révision allégée n°3 du PLU comportait une erreur, dans la mesure où les parcelles cadastrées A316 et A317 avaient été classées en zone A alors que ces 2 parcelles étaient classées en zone UCa lors de l'approbation du PLU et qu'aucune procédure d'évolution du PLU n'a porté sur ce secteur depuis.

Cette délibération est affichée sur le panneau d'affichage de la mairie.

3955527

Publié le 04/10/2023

---

## COMMUNE DE BONNIEUX

Ecrit par le 12 décembre 2024



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**

République Française  
Département de Vaucluse



**Mairie de Bonnieux**

**COMMUNE DE BONNIEUX**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**REVISION ALLEGEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**ARTICLE 1 :** Par arrêté en date du 31/08/2023, le Maire de la Commune de Bonnieux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme mis à l'enquête vise à permettre certaines évolutions sur le secteur des Carreaux Vernin en vue de faire « renaître » cet ancien site industriel.

**ARTICLE 2 :** Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le

Ecrit par le 12 décembre 2024

Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le PLU sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes par décision N°E23000073 / 84 du 24/08/2023.

**ARTICLE 4 :** Il sera procédé du 25/09/2023 à 09h15 au 26/10/2023 à 17h00 inclus à une enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux, pour une durée de 31 jours sous la responsabilité du Maire, Monsieur Pascal RAGOT, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

**ARTICLE 5 :** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- **Pour la version papier:** En mairie, sise 3 Rue Jean Baptiste Aurard, 84480 Bonnieux, **aux jours et heures habituels d'ouverture** (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) : lundi, jeudi de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H 00 à 17 H 00 ; mardi, mercredi et vendredi de 9 H 15 à 12 H 15 ; La version papier sera également disponible sur les horaires des permanences du commissaire enquêteur tels que définis à l'article 7 ;
- **Pour la version numérique:** Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.bonnieux84.fr/fr/information/42911/urbanisme> ; Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en mairie, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.**

**ARTICLE 6 :** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 25/09/2023 au 26/10/2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus : **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition du public en mairie, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ; En les envoyant par courriel à l'adresse électronique** sécurisée suivante : [enquetepubliquebonnieux@gmail.com](mailto:enquetepubliquebonnieux@gmail.com), en indiquant dans l'objet « enquête publique de la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux ». Elles seront annexées au registre d'enquête ; **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Chantal EXBRAYAT-DUMAS - commissaire enquêteur - Mairie de Bonnieux, 3 Rue Jean Baptiste Aurard, 84480 Bonnieux. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

**ARTICLE 7 :** Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

Ecrit par le 12 décembre 2024

- Lundi 25 septembre de 10h00 à 11h00
- Mardi 10 octobre de 19h00 à 20h00
- Jeudi 26 octobre de 16h00 à 17h00

**ARTICLE 8 :** La présente procédure a été soumise à un examen au cas par cas de l'autorité environnementale au titre de l'article R104-12 3° du code de l'urbanisme et que l'avis conforme n°CU-2023-3375 en date du 24/04/2023 n'a pas soumis la procédure à évaluation environnementale.

**ARTICLE 9 :** Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Bonnieux, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 10 :** Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de Bonnieux, sur le site des Carreaux Vernin et sur les panneaux d'affichage de la commune.

Fait à Bonnieux, le 31/08/2023,

Pascal RAGOT,

Maire de la Commune de Bonnieux.

3955516

Publié le 26/09/2023

---

## VILLE DE SORGUES

Ecrit par le 12 décembre 2024



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**



### **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal en date du 8 septembre 2023, Monsieur le Maire de Sorgues a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à :

#### **A LA RÉGULARISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES COMBES**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés au Centre administratif de Sorgues (Direction Générale des Services - Secteur Foncier Patrimoine) pendant quinze jours consécutifs du :

**25 septembre 2023 au 9 octobre 2023**

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, centre administratif CZ 50 142 84706 SORGUES Cedex.

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Patrice CONEDERA.

Ecrit par le 12 décembre 2024

Il siègera au centre administratif de Sorgues, dans la salle du secrétariat général au 1<sup>er</sup> étage les:

-Mardi 26 septembre 2023 de 10h00 à 12h00,

-Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 16h00,

-Mercredi 4 octobre 2023 de 10h00 à 12h00.

Pour y recevoir toutes les personnes intéressées par ce projet.

Au terme du délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête, une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Sorgues, à la Direction Générale des Services - Secteur Foncier Patrimoine où toute personne pourra soit la consulter soit en obtenir la communication après avoir fait préalablement la demande à Monsieur le Maire.

Le Maire, Thierry LAGNEAU

3955514

Publié le 12/09/2023

---

## COMMUNE DE BONNIEUX



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

Ecrit par le 12 décembre 2024

**Date de téléchargement de justificatif : 12 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 décembre 2023 sous réserves d'incidents**

République Française  
Département de Vaucluse



**Mairie de Bonnieux**

**Commune de BONNIEUX**

**Avis d'enquête publique**

**Révision ALLEGEE n°3 du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**ARTICLE 1 :** Par arrêté en date du 31/08/2023, le Maire de la Commune de Bonnieux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme mis à l'enquête vise à permettre certaines évolutions sur le secteur des Carreaux Vernin en vue de faire « renaître » cet ancien site industriel.

**ARTICLE 2 :** Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le PLU sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes par décision N°E23000073 / 84 du 24/08/2023.

**ARTICLE 4 :** Il sera procédé du 25/09/2023 à 09h15 au 26/10/2023 à 17h00 inclus à une enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux, pour une durée de 31 jours sous la

Ecrit par le 12 décembre 2024

responsabilité du Maire, Monsieur Pascal RAGOT, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

**ARTICLE 5 :** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- Pour la version papier: En mairie, sise 3 Rue Jean Baptiste Aurard, 84480 Bonnieux, **aux jours et heures habituels d'ouverture** (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) : lundi, jeudi de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H 00 à 17 H 00 ; mardi, mercredi et vendredi de 9 H 15 à 12 H 15 ; La version papier sera également disponible sur les horaires des permanences du commissaire enquêteur tels que définis à l'article 7 ;
- Pour la version numérique: Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.bonnieux84.fr/fr/information/42911/urbanisme> ; Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en mairie, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.**

**ARTICLE 6 :** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 25/09/2023 au 26/10/2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus : **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition du public en mairie, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ; En les envoyant par courriel à l'adresse électronique** sécurisée suivante : [enquetepubliquebonnieux@gmail.com](mailto:enquetepubliquebonnieux@gmail.com), en indiquant dans l'objet « enquête publique de la révision allégée n°3 du PLU de Bonnieux ». Elles seront annexées au registre d'enquête ; **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Chantal EXBRAYAT-DUMAS - commissaire enquêteur - Mairie de Bonnieux, 3 Rue Jean Baptiste Aurard, 84480 Bonnieux. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

#### **ARTICLE 7 :**

Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Lundi 25 septembre de 10h00 à 11h00
- Mardi 10 octobre de 19h00 à 20h00
- Jeudi 26 octobre de 16h00 à 17h00

#### **ARTICLE 8 :**

La présente procédure a été soumise à un examen au cas par cas de l'autorité environnementale au titre de l'article R104-12 3° du code de l'urbanisme et que l'avis conforme n°CU-2023-3375 en date du 24/04/2023 n'a pas soumis la procédure à évaluation environnementale.

Ecrit par le 12 décembre 2024

**ARTICLE 9 :**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Bonnieux, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 10 :**

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de Bonnieux, sur le site des Carreaux Vernin et sur les panneaux d'affichage de la commune.

Fait à Bonnieux, le 31/08/2023,

Pascal RAGOT,

Maire de la Commune de Bonnieux.

3955507

Publié le 04/09/2023